

Le 8 décembre, 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les géoscientifiques professionnels approuvent un cadre collectif portant sur le développement des directives générales de l'exercice de la géoscience professionnelle.

Géoscientifiques Canada est heureux d'annoncer la récente décision adoptée à l'unanimité par son conseil d'administration d'approuver un nouveau cadre national relatif aux directives de l'exercice géoscientifique professionnelle et d'en recommander l'application à ses organismes membres à travers le Canada.

Les principes du nouveau cadre sont décrits dans le document de Géoscientifiques Canada intitulé "*Framework for the Development of Geoscience Professional Practice Guidelines*" / "*Cadre collectif pour le développement des lignes directrices de l'exercice géoscientifique professionnelle*" dont vous pouvez visualiser un exemplaire sur le site Web de Géoscientifiques Canada, au www.ccpq.ca

Au cours des 18 derniers mois, une activité intense s'est exercée autour de l'élaboration de ces normes dans le cadre d'un projet financé par Programme de mobilité de la main d'œuvre du Gouvernement du Canada, administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Les 10 organismes de réglementation - les associations professionnelles composées des membres de Géoscientifiques Canada – participaient à la finalisation du cadre tandis que 7 des associations membres s'impliquaient directement dans son élaboration par une participation active au sein du comité directeur national du projet.

Le cadre permet de passer en revue les objectifs des lignes directrices relatives à l'exercice de la profession et les défis associés au développement et à la préservation de tels documents et, suite à l'entente collective, d'établir les principes concernant : 1) l'identification du besoin de créer des directives distinctes pour chaque type d'exercice; 2) le procédé et la méthodologie à utiliser dans la préparation des directives et 3) la structure et les composantes d'un guide type relatif à la pratique de la géoscience professionnelle.

Les normes relatives à l'exercice de la géoscience professionnelle devraient être spécifiques à chaque province ou territoire au Canada à cause de la nature juridictionnelle du permis d'exercice de la géoscience professionnelle. Le cadre fait état de ce besoin spécifique qui se présente dans les différentes exigences réglementaires. En même temps, il reconnaît que les lignes directrices devraient refléter les mêmes besoins quant à l'utilisation des principes de la géoscience et des méthodes scientifiques et devraient porter les mêmes attentes par rapport au jugement professionnel indépendant sur lesquels se base la pratique solide de la géoscience; ceci s'appliquant de manière identique quelque soit la juridiction.

À propos de cette nouvelle, le président de Géoscientifiques Canada, James Moors, P.Geo., émet ce commentaire : “L’implantation de telles normes est une réalisation considérable pour la profession et nous devons être tout spécialement reconnaissants à l’égard de nos associations membres, les organismes de réglementation, pour les efforts immenses qu’ils ont déployés dans l’accomplissement de ces normes. Les normes sont importantes parce qu’elles établissent un schéma d’attentes collectives communes, non seulement au niveau des praticiens, mais également au niveau du client, du public, des membres de la profession, du gouvernement et autres entités”.

Mr. Moors ajoute : “L’acquisition de normes qui vont s’implanter solidement au fil des ans à travers le Canada est également importante pour ceux qui sont titulaires de permis et qui exercent la géoscience professionnelle dans différentes juridictions ou qui sont transférés d’une province ou territoire à un autre. Cela ne peut qu’améliorer le niveau des standards de la pratique professionnelle et assurer une protection générale accrue du public”.

La profession géoscientifique comprend plusieurs domaines de pratique spécialisés et compte un peu plus de 10 000 professionnels accrédités et apprentis-géoscientifiques au Canada.

Géoscientifiques Canada, laquelle est la désignation commerciale du Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (“CCGP”), est l’organisme national qui réunit les 10 organismes ou ordres d’attribution de droit d’exercice provinciaux et territoriaux qui régissent la pratique de la géoscience au Canada.

Géoscientifiques Canada a pour mission de veiller à l’élaboration continue de normes élevées en matière d’attribution de permis d’exercice et de pratique des géosciences, de faciliter la mobilité des professionnels aux plans national et international et de favoriser la reconnaissance des géoscientifiques canadiens.

-30-

Personne contact :
Oliver Bonham, P.Geo.
CEO – Géoscientifiques Canada
604.412.4888
www.ccpq.ca